

CHAMPIER NEWS

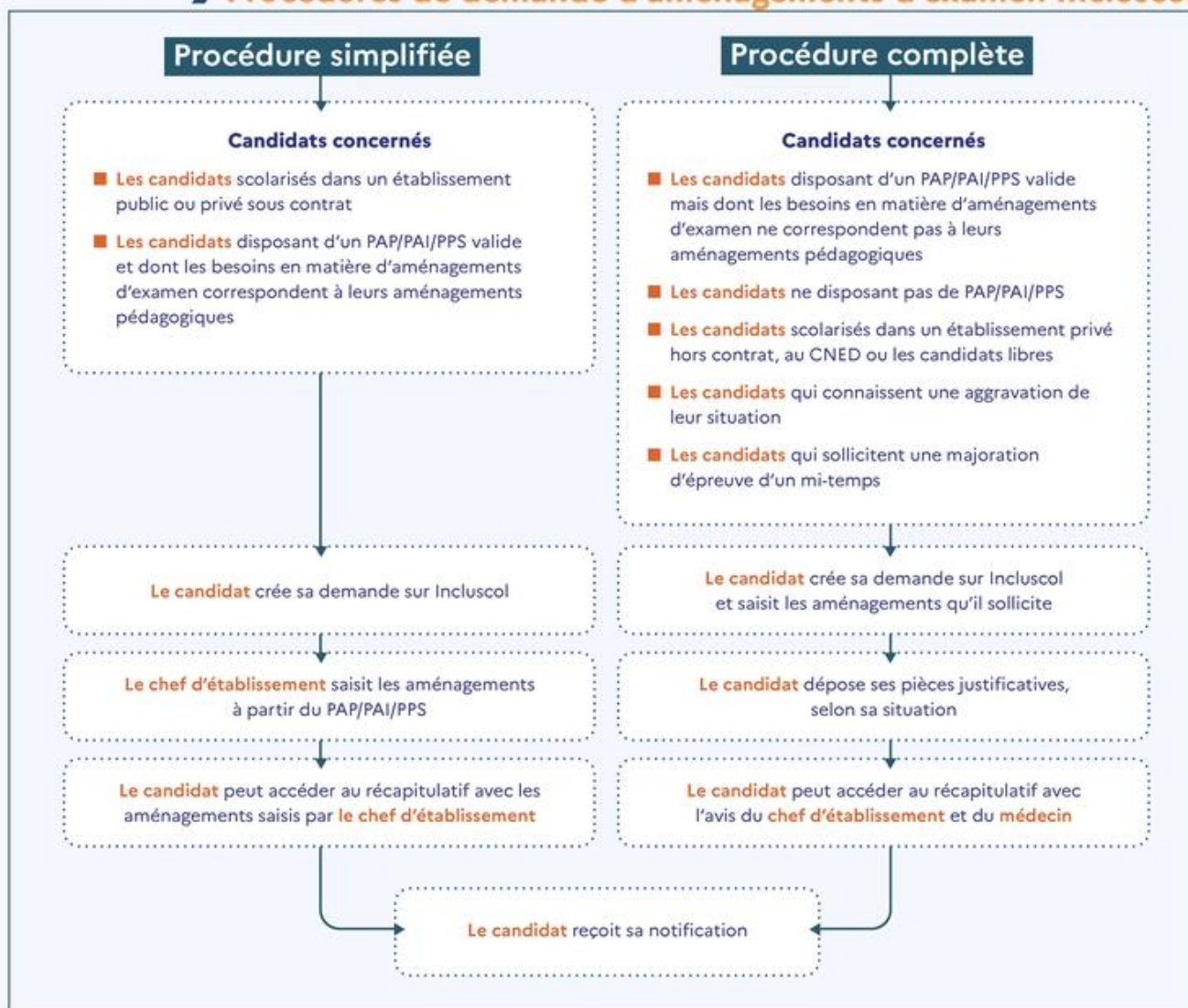
« L'objectif de toute éducation devrait être de projeter chacun dans l'aventure d'une vie à découvrir, à orienter, à construire. » Albert Jacquard

Actualités

INCLUSCOL

La procédure détaillée est en annexe de cette newlette.

Procédures de demande d'aménagements d'examen Incluscol



Rappel des dates importantes :

Ouverture d'INCLUSCOL pour la formulation des demandes par les candidats	Jeudi 8 octobre 2026 à 9h00
Fermeture d'INCLUSCOL pour la formulation des demandes des candidats	Lundi 25 janvier 2027 à 23h59
Date butoir pour la transmission des pièces justifiant les demandes complètes à l'établissement	Mardi 15 décembre 2026
Notification des décisions d'aménagements auprès des candidats et des établissements	Communiquée ultérieurement

Réunions des parents d'élèves à venir

Parents d'élèves de 5^{ème} : les professeurs solliciteront les parents afin d'effectuer un entretien de leur enfant en classe de 5^{ème} le **jeudi 5 novembre 2026**

Parents d'élèves de 4^{ème} :

-les professeurs solliciteront les parents afin d'effectuer un entretien de leur enfant en classe de 4^{ème} le **lundi 9 novembre 2026**

Parcours avenir des élèves

Dans le cadre du parcours Avenir, les élèves seront amenés à rencontrer des professionnels dans le cadre de leur scolarité. Initialement prévu le vendredi 27 février, le forum des métiers a été avancé au **vendredi 29 janvier 2027** au gymnase communal de Champier de 08h30 à 11h30. Un appel à contribution aux parents désireux de présenter leur métier est en cours via l'ENT.

Etudes tuteurées

Les études tuteurées ont débuté le **lundi 2 novembre 2026**. Véritable outil de remédiation pour les élèves en difficulté, les études tuteurées sont organisées par les AED en lien avec les professeurs.

Les élèves et les parents d'élèves peuvent aussi demander aussi une aide ponctuelle en prévenant le professeur concerné.

Dates du DNB 2027

Les épreuves écrites communes du diplôme national du brevet communes à tous les candidats auront lieu les **jeudi 24, vendredi 25 et lundi 28 juin 2027 pour la session normale** et les **jeudi 09 et vendredi 10 septembre 2027 pour la session de remplacement**.

DATES	MÉTROPOLE, LA RÉUNION ET MAYOTTE (heure de Paris)
Jeudi 24 juin Tous candidats	Français 1 re partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 08 h - 09 h 30 Français 2 e partie (rédaction) 09 h 45 - 11 h 15
Vendredi 25 juin Tous candidats	Histoire et géographie Enseignement moral et civique 8 h - 10 h
Lundi 28 juin Tous les candidats	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie*) 8 h - 9 h Mathématiques 10 h - 12 h

*Deux disciplines sur les trois

Points relatifs à la vie scolaire

-Communication :

La justification écrite des absences par les responsables légaux est obligatoire. Il convient d'envoyer un message sur l'ENT précisant le motif de l'absence **à l'ensemble des assistants d'éducation** (cf : assistant destinataire). Il n'est pas nécessaire de l'envoyer à la conseillère principale d'éducation. Les justifications d'absences envoyées aux autres personnels ne seront pas prises en compte.

Il en est de même pour les retards et autorisations de sorties exceptionnelles.

Les assistants d'éducation sont joignables par téléphone de 8h15 à 17h10. Les élèves peuvent se rendre en vie scolaire pendant les récréations et la pause méridienne (sauf de 13h à 13h30).

-Demi-pension :

Les élèves demi-pensionnaires déjeunent obligatoirement au collège, y compris s'ils n'ont plus cours l'après-midi. S'ils n'ont plus cours et que leur autorisation de sortie le permet, les élèves sortent après avoir déjeuné (fin des cours à 11h25 = sortie à 13h, fin des cours à 11h55 = sortie à 13h25, fin des cours à 12h25 = sortie à 13h55).

Les élèves doivent obligatoirement avoir leur carte de cantine. En l'absence de celle-ci, les élèves seront pointés par le service gestion en fin de service et placés par les assistants d'éducation.

En cas de perte, nous vous invitons à vous rapprocher du service gestion pour racheter une carte de cantine.

-Carte du collégien

Une carte du collégien comprenant les informations relatives à l'élève, l'emploi du temps et une pochette de protection a été fournie à chaque élève. Cette carte doit être préservée en bon état. En cas d'oubli, l'élève se rend en vie scolaire pour récupérer un « passeport » lui permettant de sortir du collège.

Des oublis répétés donneront lieu à une heure de retenue.

En cas de perte, les responsables légaux font une demande écrite de rachat que l'élève apporte à la CPE. Il se rendra ensuite avec la demande validée au service gestion pour un rachat (tarif fixé par le conseil d'administration à 3 euros).

-Usage du logiciel Pronote

Les informations permettant le suivi de votre enfant sont disponibles sur Pronote (emploi du temps, absences, retards, punitions, résultats scolaires...). Il est indispensable que les parents consultent régulièrement ces informations afin de permettre un travail en collaboration avec l'établissement dans un objectif commun de bien être et de réussite des élèves.

-Usage des casiers

Un casier a été attribué aux élèves demi-pensionnaires par binôme ainsi qu'aux élèves avec des besoins particuliers. Les élèves doivent impérativement mettre un cadenas sur leur casier et avoir une clé chacun. Les assistants d'éducation ne peuvent pas ouvrir les casiers aux élèves ayant oublié leur clé pendant les récréations, en effet la surveillance et la sécurité de l'ensemble des élèves est prioritaire.

Rencontre parent / personnel de l'établissement

Nous vous rappelons qu'il est nécessaire de prendre un rendez-vous via l'ENT ou par téléphone afin de rencontrer un professeur, la CPE ou la direction. Les personnels de l'établissement ne sont pas en mesure de recevoir les parents de manière inopinée mais un rendez-vous peut être fixé rapidement si la situation le nécessite.